

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°15 DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Le Conseil des Ministres s'est réuni en séance extraordinaire ce mercredi 13 décembre 2023 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a d'abord souhaité la bienvenue au le nouveau Secrétaire Général de l'Etat et l'a ensuite félicité pour la confiance placée en lui par le Chef de l'Etat qui l'a nommé à ses fonctions.

Il lui a indiqué les grands principes qui guident le Gouvernement, à savoir l'unicité et la complémentarité dans son action. Il lui a demandé de bien collaborer avec les membres du Gouvernement et toutes les autres structures pour la bonne marche des affaires de l'Etat.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu le mardi 12 décembre 2023 et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés étaient les suivants :

1. Rapport d'exécution budgétaire pour le premier trimestre 2023-2024, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce rapport d'exécution budgétaire a été présenté dans le cadre de la mise en application de la loi organique relative aux finances publiques.

L'exécution du budget du premier trimestre 2023-2024 est intervenue au moment où le Gouvernement du Burundi avait conclu un Programme avec le FMI soutenu par la Facilité élargie de crédit établi sur 38 mois à partir du 17 juillet 2023.

Dans le cadre de ce programme, il est prévu la mise en œuvre des réformes macroéconomiques avec des critères quantitatifs de performance.

L'exécution du budget de l'exercice 2023-2024 est aussi marquée par l'impact de l'ajustement du taux de change survenue le 04 mai 2023 qui a causé une grande dépréciation de la monnaie burundaise. Le taux d'inflation s'est fortement accru allant jusqu'à 26,8% à la fin septembre 2023 contre 18% à la fin septembre 2022.

Au cours de ce premier trimestre de l'année budgétaire 2023-2024, le montant des recettes a accusé une contreperformance de 3,80% par rapport aux prévisions. Par contre, comparé au 1^{er} trimestre à l'exercice budgétaire 2022-2023, le premier trimestre de cette année révèle une croissance de 18,53%. A la fin septembre 2023, l'exécution des dépenses se situe à 48.9% par rapport au plafond du premier trimestre tandis que l'engagement des dépenses a atteint 94.2%.

Après échange et débat, le rapport a été validé moyennant les observations et recommandations suivantes:

- Procéder à l'évaluation de l'OBUHA pour les travaux exécutés en régie et décider si ce système peut continuer ou s'il faut revenir à l'ancien système et retourner l'exécution des travaux dans les ministères sectoriels ;
- Introduire une disposition dans la loi budgétaire révisée qui laisse une ouverture aux ministères de pouvoir exécuter eux-mêmes les travaux relatifs à certaines constructions.
- Ne pas faire des marchés groupés une exigence car le code des marchés publics au Burundi donne la flexibilité d'y recourir ou pas .

2. Projet de loi portant révision du budget général de l'Etat pour l'Exercice 2023-2024 , présenté également par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

La préparation de la loi rectificative des finances intervient pour intégrer l'impact de la mesure de dépréciation de la monnaie nationale qui n'avait pas été prise en compte dans le budget initial en cours d'exécution. Cette prise en compte concerne les dépenses à caractère inéluctable et obligatoire liées à la dette extérieure, les transferts des ambassades ainsi que les dépenses liées à la levée de la mesure du gel des annales au sein des institutions à statuts spéciaux

Le projet de budget révisé 2023-2024 intervient à la veille de la première évaluation du Programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International.

Sur le plan économique, la croissance économique est estimée à 3,0% en 2023 contre 1,8% en 2022. Elle est projetée à 4,3% en 2024.

Pour contenir le déficit budgétaire, bon nombre de principes ont été pris en compte lors des discussions budgétaires, à savoir :

- L'introduction des nouvelles activités n'est pas permise ;
- L'annulation des activités pour lesquelles les crédits dédiés aux constructions ou réhabilitations des infrastructures non encore engagés et dont les travaux n'ont pas encore démarré et envisager à les reprogrammer pour le budget 2024-2025;
- L'annulation des activités des troisième et quatrième trimestres prévues pour le fonctionnement de l'OBUHA et de l'ARB sauf les salaires, pour consommer d'abord les montants se trouvant sur leurs comptes bancaires ;
- L'annulation des activités du FONIC prévues pour le troisième et quatrième trimestre sauf les salaires, afin que le FONIC consomme d'abord le crédit se trouvant sur son compte bancaire ;
- L'annulation des activités relatives à la commande publique dont le paiement se fait en devises étrangères et envisager de les reprogrammer pour 2024-2025;
- Ne faire que des réaménagements internes entre le troisième et le quatrième trimestre au sein d'un programme budgétaire ;

Dans le but d'augmenter les recettes, d'importantes mesures sont prévues afin de s'assurer que l'objectif fixé soit atteint. Ainsi, l'OBR va entreprendre ou poursuivre les actions suivantes :

- Poursuivre la digitalisation ;
- Renforcer le système de contrôle et de vérification ;
- Renforcer le cadre légal.

A l'issue de l'analyse du projet de loi présenté, il a été adopté moyennant les observations et recommandations suivantes:

- Suspendre l'achat du matériel roulant sauf pour :
 - L'armée et la Police ;
 - le Ministère de la Justice ;
 - huit (8) véhicules destinés aux écoles à internat;
- Maintenir le budget pour l'achat du logiciel de production des passeports ;
- Pour ce qui est de la Cour suprême, la Cour Constitutionnelle et le Parquet Général de la République, inscrire les frais (d'intendance ou de renseignement) au nom de l'institution au lieu de les personnaliser ;

- Ajuster le budget destiné aux boursiers de l'Etat à l'étranger pour tenir compte de la fluctuation de la monnaie burundaise ;
- Prévoir un budget pour le fonctionnement de l'unité de gestion du Projet Saoudien pour la construction de l'Institut Polytechnique de Cibitoke;
- Prévoir un budget :
 - pour augmenter les frais de fonctionnement à l'intérieur pays pour le Centre National de Transfusion Sanguine « CNTS » ;
 - pour augmenter la participation de l'Etat au capital social de la STNB.
 - pour l'avance de démarrage de la construction du Port Sec de Kwala;

Il a été également recommandé de :

- Enrichir l'exposé des motifs pour justifier clairement l'augmentation ou la réduction du budget par rapport au budget initialement prévu au début de cet exercice 2023-2024 dans telle ou telle institution ;
- Maintenir le budget destiné à la construction du chemin de fer ;
- Accélérer le processus pour démarrage de la construction de la route RN9 Bujumbura-Bubanza;
- Elaborer un plan d'utilisation par les Ministères sectoriels des fonds non encore consommés par l'OBUHA ;
- Evaluer les avantages et les inconvénients du système des marchés groupés pour décider de continuer sur cette voie ou retourner aux méthodes classiques ;
- Retourner les budgets dédiés aux Ministères ayant l'Education Nationale et la Santé Publique dans leurs attributions qui avaient été transférés dans les autres structures pour gestion afin que ces deux ministères remplissent les critères exigés par les partenaires au développement pour l'éligibilité aux financements.
- Les travaux en cours d'exécution poursuivent leur cours normal ;
- Instaurer et renforcer la bonne gouvernance surtout dans les Ministères de souveraineté notamment les ministères ayant respectivement la Justice, la Défense Nationale, la Sécurité Publique, les Affaires Etrangères et les Finances dans leurs attributions;
- Ne pas réduire le budget initialement prévu pour le Ministère en charge de l'Education Nationale ;
- Préciser au niveau de l'OBUHA la ligne contenant des fonds destinés à la construction des Hôpitaux de district NYABIKERE, de BUSONI et de NTEGA;
- Pour poursuivre les activités d'interconnexion des Ministères et d'autres Institutions, projet jadis appuyé par la Banque Mondiale, le budget proviendra du Fonds de Service Universel des Technologies de l'Information et de la Communication au Burundi ;

- Pour les Ministères qui estiment nécessaires de procéder à des réaménagements internes dans leurs budgets, entrer en contact avec le Ministère en charge des Finances sans toutefois introduire de nouvelles littéras ;
- Pour la répartition des recettes issues de la location des stands ou des échoppes dans les marchés entre l'OBR et la Mairie, accorder à la Mairie 20% des recettes;
- Pour l'importation, différencier les produits ordinaires des produits de luxe (vins, champagne, liqueurs, l'eau minérale importée, véhicules de luxe, etc) en vue d'appliquer une taxe considérable à ces produits de luxe ;
- Réduire sensiblement la taxe appliquée sur le sucre importé afin d'encourager les importateurs de ce produit ;
- Doubler la taxe appliquée au véhicule de luxe en cas de deuxième importation ;
- Reprendre dans la loi budgétaire les sanctions prévues par la loi fiscale pour les conseillers fiscaux complices dans la fraude fiscale ;
- Lutter contre la fuite des capitaux ;
- Revoir le Code des marchés publics pour y introduire une clause exigeant aux soumissionnaires de montrer les projets qu'ils vont réaliser par l'argent gagné ;
- Continuer à réfléchir sur les nouvelles stratégies pour augmenter les recettes ;
- Diversifier les exportations et suivre de près leurs circuits pour que le pays profite des devises qui en sont issues ;
- Accélérer le programme de digitalisation pour connaître et contrôler le patrimoine de l'Etat ;
- Les Ministres doivent garantir la bonne gouvernance dans les structures sous leur responsabilité.

3. Note sur les travaux de réhabilitation de la RN9, section pont Gikoma-Centre Bubanza (34,3 km) et de la bretelle de 1km vers le marché du centre de Bubanza, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux.

L'un des indicateurs à atteindre dans le cadre de la Vision 2040 est que 90% du réseau routier soit praticable en toute saison. La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre d'approches innovatrices en vue de la réhabilitation et l'entretien en permanence des routes en mauvais état, ainsi que la construction de nouvelles routes.

Le présent projet vise à offrir une infrastructure routière moderne et de qualité permettant une accessibilité rapide et qui renforce les échanges commerciaux dans la partie Ouest du Pays, particulièrement par l'axe Bujumbura-Bubanza.

Dans ce cadre, la partie de la route Bujumbura-Bubanza, à partir du Pont Gikoma jusqu'au Centre Bubanza, ainsi que la bretelle de 1km vers le marché du centre de Bubanza sont proposées pour réhabilitation et font l'objet de la présente note.

Parmi les entreprises qui ont été consultées, il a été observé que le soumissionnaire mieux disant avait appliqué des taux de change élevés pour convertir son offre en Francs Burundais. Il a été invité à revoir à la baisse son offre. Le Maître de l'Ouvrage a proposé que les coûts des consommables à importer soient calculés au taux officiel en promettant de pouvoir faciliter l'obtention des devises.

La présente Note avait pour objet de solliciter l'aval du Conseil des Ministres pour la réhabilitation de la RN9 : Pont Gikoma-Centre Bubanza (34,3 km) et sa bretelle du marché (1,0 km).

Dans le souci d'encourager cette première expérience de recours aux fonds propres dans la réhabilitation des routes, le Conseil des Ministres a donné son aval pour la poursuite du processus moyennant les recommandations suivantes :

- Faciliter l'entreprise pour l'obtention des devises pour les matériaux non disponibles sur le marché local ;
- Instruire à l'entreprise d'ériger des dos-d'âne répondant aux normes standards ;
- Recruter une maison de surveillance sérieuse pour suivre l'exécution des travaux à chaque étape ;
- Pour le tronçon Rond-point des Nations Unies-GIKOMA, mener des pourparlers avec les partenaires qui ont accepté son financement pour qu'ils commencent les activités, afin que les deux parties de la route soient réhabilitées en même temps.

Fait à Bujumbura, le 14 décembre 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Jérôme NIYONZIMA